



Le 22 septembre:

**Ne laissons pas les
spéculateurs nous plonger
dans la nuit noire.**

Non
**à la Loi sur le marché
de l'électricité.**

www.lme-non.ch

Comité contre la Loi sur le marché de l'électricité, info@lme-non.ch

Ne laissons pas les spéculateurs nous plonger dans la nuit noire !

***Votez «NON» le 22 septembre
à la liquidation de notre système
d'approvisionnement en électricité ! –
NON à la Loi sur le marché de l'électricité (LME) !***

Le 22 septembre 2002, nous voterons sur la Loi sur le marché de l'électricité (LME). Il existe suffisamment d'exemples, surtout à l'étranger, qui montrent où mènent la déréglementation, la libéralisation et la privatisation des services publics :

La crise de l'électricité en Californie a coûté 50 millions de dollars à cet État. Chez nos voisins européens, les prix de l'électricité ont augmenté à la suite de la libéralisation et de la déréglementation du marché de l'électricité et dans certains pays, l'approvisionnement en électricité devient de moins en moins sûr malgré des prix plus élevés. D'autres entreprises hasardeuses en matière de privatisation ont également connu des échecs très coûteux : Ayant été privatisés, les chemins de fer britanniques comptent aujourd'hui parmi les compagnies ferroviaires les plus mauvaises et les plus chères au sein de l'Union européenne (UE). Entre-temps, elles figurent également parmi les plus dangereuses ! Et par le biais de la privatisation, le système britannique d'approvisionnement en eau a été dégradé en objet de spéculation. Qui doit réparer les dégâts après que tout a été endommagé sur le plan économique ? C'est bien sûr l'État.

Pour empêcher que ces mauvaises expériences ne se répètent dans la branche électrique suisse, les syndicats ssp et FTMH ont lancé le référendum contre cette loi, en collaboration avec des partis et groupements verts et de gauche.

Rappelons que les citoyen-ne-s de la Ville et du canton de Zurich ont prouvé que la lutte contre de tels projets pouvait être payante : en juin 2000 et en juin 2001, les votant-e-s ont dit «NON» à deux reprises à des projets de privatisation de leurs services électriques, empêchant ainsi que le patrimoine public soit bradé. D'autres cantons et communes ont suivi cet exemple. Le 22 septembre 2002, nous voulons continuer à combattre avec succès de tels projets : en déposant un «NON» très clair à la LME dans les urnes.

1. La LME pénalise les petits consommateurs ainsi que les PME

Les marchés européens partiellement libéralisés montrent clairement qu'après une baisse initiale des prix, les tarifs augmentent fortement : en 2001, de 25% en Finlande, de 20% en Suède, de 9.3% en Grande-Bretagne et de 8.6% en Allemagne. En Norvège, les petits consommateurs économes doivent payer le prix exorbitant de 54 ct. par kWh ! Par comparaison, le kWh coûte aujourd'hui seulement 16 ct. en moyenne pour les petits consommateurs en Suisse.

La répartition des coûts sur les réseaux de niveaux inférieurs de tension, telle que prévue dans l'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME, art. 5 : 30% à raison de la consommation totale et 70% selon les puissances semestrielles maximales effectives), privilégie précisément les gros consommateurs qui utilisent beaucoup d'énergie de bande : de cette façon, l'on favorise carrément le gaspillage de courant électrique ! Simultanément, ce système pénalise les petits consommateurs économes ainsi que les PME, dont les besoins en courant électrique sont faibles et irréguliers.

La Loi sur le marché de l'électricité (LME) ne sert pas à garantir un approvisionnement durable en courant électrique, mais il répond surtout aux intérêts des groupes d'entreprises électriques transnationales qui recherchent le profit en Suisse et en Europe. Pour ces groupes, le marché libre de l'électricité procure des gains élevés, qui devront être financés par les prix élevés à payer par les petits consommateurs/-trices. La raison principale de cette situation réside dans le pouvoir de marché des groupes d'entreprises électriques en constante croissance.

Dans un tel marché, les effets de la concurrence ne réussiront pas à faire baisser les prix. Au contraire : plus la taille des grands groupes d'entreprises électriques augmente, plus ils pourront exploiter en leur faveur leur pouvoir de marché par rapport aux consommateurs/-trices. Les particularités du marché de l'électricité - à savoir les fortes variations journalières ou saisonnières de la demande ou le fait que le courant électrique ne puisse être stocké - rendront impossible une intervention efficace des autorités chargées de la surveillance de la concurrence et des prix.

2. La LME privilégie les gros consommateurs.

Dans un marché de l'électricité ouvert, les gros consommateurs, qui à eux seuls consomment la majeure partie du courant électrique, deviendront des clients intéressants tandis que les ménages et les petites et moyennes entreprises (PME) seront plutôt assimilés à des clients gênants en raison de leur petite consommation. (Dans le secteur de l'électricité, la notion de «client privé» n'a pas du tout la même signification que dans le domaine bancaire !) Il va de soi que dans une telle situation, l'ouverture du marché de l'électricité ne profitera qu'aux gros clients.

Ce qui est déjà une réalité en Europe s'imposerait également par le biais de la LME: les petits consommateurs/-trices économes seraient pénalisés et les gros consommateurs gaspillant l'électricité seraient récompensés. C'est exactement l'effet qu'aurait la répartition prévue des coûts sur les réseaux des niveaux inférieurs de tension (cf. OME, art. 5).

Comme la LME conduirait aussi à la privatisation des services électriques locaux et régionaux et ainsi à un démantèlement du contrôle démocratique (cf. ci-dessous), les petits consommateurs/-trices que nous sommes seraient une nouvelle fois les dindons de la farce !

Des multinationales de l'électricité étrangères en Suisse

La perspective d'une libéralisation du marché de l'électricité a déclenché la plus grande vague de concentrations que l'industrie électrique suisse n'a jamais connue dans son histoire. Ce jeu de Monopoly a déjà commencé. Certains grands groupes d'entreprises électriques européens, à savoir Électricité de France (EdF) et les groupes allemands E.On et RWE, sont déjà présents sur le marché suisse de l'électricité par le biais de filiales et de participations. Le processus de concentration qui s'annonce empêchera la création même d'un marché de l'électricité.

3. La LME conduit au démantèlement de la sécurité de l'approvisionnement.

La LME sacrifie la sécurité de l'approvisionnement à l'idéologie du marché en introduisant une prétendue concurrence qui met en jeu la sécurité de l'approvisionnement en électricité. En Suisse, l'approvisionnement en courant électrique fonctionne de manière fiable depuis des décennies pour différentes raisons, entre autres parce que jusqu'à présent, il allait de soi que des communes et des cantons attribuent à certaines entreprises un monopole d'approvisionnement lié à un mandat de prestations approprié. Cette sécurité est maintenant menacée par la libéralisation et les privatisations : pour pouvoir assurer la sécurité de l'approvisionnement, il est d'une importance capitale de disposer de capacités de réserve dans la production et la distribution. Dans un marché de l'électricité libéralisé, ces réserves seront considérées comme des surcapacités. Or, une entreprise réduisant ses capacités de réserve obtiendra un avantage concurrentiel sur les autres, par exemple du fait que ses coûts pour l'amortissement du capital et pour l'exploitation seront moins élevés. Elle obtiendra également un tel avantage en fermant ou en mettant hors service certaines installations de production, en licenciant du personnel ou en négligeant l'entretien ou la sécurité des installations de productions, centrales nucléaires incluses. En outre, il est possible de réduire volontairement la puissance des centrales afin d'imposer des prix plus élevés par le biais de la raréfaction de l'offre, comme cela s'est passé en Californie.

Dans un marché de l'électricité libéralisé, ce ne sont plus les coûts moyens de la production électrique qui déterminent le calcul des prix, comme c'est le cas aujourd'hui, mais les coûts de production de la centrale électrique la plus coûteuse qu'il est nécessaire de maintenir encore en service (coûts marginaux). Même des installations vieilles et amorties depuis longtemps devront appliquer ces prix du marché. Dans le système d'approvisionnement actuel, où les vieilles centrales occupent une place prépondérante, la libéralisation du marché se traduira par des prix de l'électricité nettement plus élevés que ceux d'aujourd'hui. De plus, ils pourront encore être artificiellement poussés à la hausse par des manœuvres spéculatives et par une diminution de la production effectuées par les producteurs de courant électrique.

Simultanément, cela signifie aussi qu'il ne vaudra plus la peine d'investir dans la création de nouvelles installations ou même dans la rénovation des anciennes structures sous de telles conditions de marché : en effet, le risque de ne pas pouvoir amortir les investissements est trop élevé dans un marché libre de l'électricité. Par ailleurs, les coûts de production de nouvelles installations sont nettement plus élevés que les prix du marché.

La LME est une loi sur le marché au lieu d'être une loi sur l'approvisionnement

L'acharnement de la libéralisation devrait dorénavant également se manifester dans le secteur électrique. La Loi sur le marché de l'électricité (LME) vise à déréglementer et à libéraliser l'industrie électrique suisse. L'article 1, alinéa 1 de la LME stipule : «La présente loi vise à créer les conditions d'un marché de l'électricité axé sur la concurrence». Cela démontre que la concurrence et le marché sont considérés comme plus importants que par exemple la sécurité de l'approvisionnement. A long terme, tou-te-s les consommateurs/-trices devront couvrir leurs besoins en électricité en recourant au marché «libre». La possibilité leur est ainsi donnée de choisir un autre fournisseur d'électricité que le service électrique local, ce dernier ne recevant qu'un émolument pour l'utilisation de son réseau (taxe d'acheminement).

L'ouverture du marché se ferait en plusieurs étapes : au début, le marché serait ouvert aux gros clients et à la fin, il serait ouvert aux petits clients. A l'avenir, il faudra s'efforcer de trouver soi-même le courant électrique, ce qui signifie que l'achat et la vente d'électricité deviendront une affaire de droit privé. La production de courant électrique, le commerce et la vente de ce courant devraient être soumis aux mécanismes de l'offre et de la demande. A l'inverse, il n'existerait aucun droit à la sécurité de l'approvisionnement découlant directement de la loi.

Le Conseil fédéral élitrait une commission d'arbitrage chargée de vérifier les taxes d'acheminement et les tarifs de l'électricité (y compris ceux fixés par les autorités) seraient soumis à la Loi fédérale concernant la surveillance des prix (LSPr). L'État se retirerait des autres activités économiques liées à l'électricité et ne serait appelé à l'aide qu'en cas de «perturbation ou de menace de la sécurité d'approvisionnement» (OME, art. 13) - comme ce fut le cas en Californie et récemment avec Swissair: les recettes sont privatisées et les pertes sont «socialisées» !

4. La LME ne contient pas de garde-fous sociaux

L'industrie électrique suisse compte environ 1200 entreprises occupant 25 000 personnes. La libéralisation menace des milliers d'emplois et augmente les risques en matière de sécurité dans les domaines de la production et du transport de courant électrique. En cas d'acceptation de la LME en votation populaire, la branche électrique suisse participera à la compétition internationale que se livrent les géants de l'électricité. Comme dans d'autres secteurs, les marchés financiers imposeront la logique de la «shareholdervalue» (priorité absolue donnée aux actionnaires) dans l'industrie électrique. Conséquence : suppression de 20% à 30% des postes, ce qui correspond à environ 6000 emplois et qui touchera principalement le personnel d'exploitation et le personnel de l'entretien. En outre, les garde-fous sociaux, qui sont évoqués par des formulations non contraignantes dans la LME, ne sont pas concrétisés dans l'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) ou alors ils ont été biffés : l'obligation des entreprises de former des apprentie-e-s ainsi que celle d'élaborer un plan social et de financer des mesures de reconversion en cas de restructuration ont purement et simplement été supprimées !

Dans un marché de l'électricité libéralisé, les secteurs de la vente et du marketing connaîtront un développement. Il en résultera une structure administrative surdotée, entraînant un renchérissement supplémentaire des produits ! De plus, grâce à des modèles de salaire au mérite prenant comme critère déterminant le profit réalisé, les cadres supérieurs toucheront des salaires plus élevés et des primes juteuses viendront remplir leur porte-monnaie.

Le démantèlement massif des emplois de l'industrie électrique entraînera inévitablement une dégradation de la sécurité des installations. Aujourd'hui, les collaborateurs et collaboratrices des entreprises électriques constatent que l'on réalise déjà des économies au niveau de l'entretien des installations. La réduction des contrôles et des vérifications pourrait avoir des conséquences futures spécialement dangereuses.

5. La LME ne contient pas de garde-fous écologiques

La production et la consommation de courant électrique d'origine éolienne ou solaire représentent actuellement une très petite part de la production et de consommation globales, étant donné que l'électricité produite à l'aide d'énergies renouvelables représente moins d'un pour cent de la production totale. (Actuellement, le taux de croissance annuel de la consommation générale en Suisse est plus élevé que la part du courant produit au moyen d'énergies renouvelables !). Il est prévu de promouvoir ce courant «vert», qui, selon l'OME, devra bénéficier d'un acheminement gratuit. En outre, l'origine du courant devrait être clairement déclarée. Cette mesure devrait être très difficile à réaliser sur le plan technique et aujourd'hui déjà, elle est contrecarrée au niveau de l'Europe. Telles sont donc les réalisations écologiques prévues par la LME et l'OME.

Cependant, les dégradations écologiques qu'entraînerait un marché libéralisé pèseraient beaucoup plus lourd que ces réalisations. La répartition des coûts sur les réseaux de niveaux inférieurs de tension, telle que mentionnée au point 1 ci-dessus, favorise précisément le gaspillage de courant électrique et pénalise ceux qui économisent l'électricité.

La Norvège, qui jusqu'à récemment a réussi à couvrir ses besoins en utilisant presque exclusivement ses centrales hydrauliques et dont la libéralisation est volontiers citée en exemple, s'apprête aujourd'hui à construire des centrales à gaz créant des nuisances pour l'environnement. En Finlande, la libéralisation a également entraîné un tel gaspillage de courant électrique que l'on prévoit maintenant de construire des centrales nucléaires.

L'abandon de l'énergie nucléaire aussi bien qu'une promotion efficace des énergies renouvelables et que les mesures d'économie de l'énergie ne sont réalisables que par la voie politique; or, le marché libre ne peut et ne veut pas concrétiser cela. Les grands services électriques de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich ont favorisé le développement des énergies renouvelables sur la base d'une volonté politique et non à cause des mécanismes de la concurrence et du marché.

6. La LME ne répond à aucun besoin

Une étude de l'institut de recherche GfS prouve clairement que la LME ne répond à aucun besoin. Les consommateurs/-trices veulent continuer à être fournis en électricité par leur service électrique et n'éprouvent absolument pas le besoin de courir après le courant électrique et d'aller «l'acheter». Ce résultat surprend d'autant moins que la LME ne procure aucun avantage pour les petits consommateurs par rapport à la situation actuelle.

Par comparaison : le libre choix de la caisse-maladie en Suisse n'a poussé que peu d'assuré-e-s à changer de caisse, malgré la possibilité de faire des économies considérables. En Allemagne, seul 3% des consommateurs/-trices ont changé de fournisseur d'électricité depuis la libéralisation du marché de l'électricité et entre-temps, les prix ont allègrement repris l'ascenseur !

Le courant électrique n'est pas un produit approprié au marché

Une fois qu'il est produit, le courant électrique doit être immédiatement consommé et ne peut être stocké. Cependant, pour pouvoir garantir constamment un approvisionnement en électricité, il faut continuellement produire la quantité de courant dont les consommateurs/-trices ont besoin à un moment précis. Autrement, il y a rupture de l'ensemble du système d'approvisionnement pour cause de surcharge. Le besoin en courant électrique subit des variations journalières et saisonnières. En Suisse, la demande maximale d'un jour ouvrable normal en période hivernale se situe aux alentours de midi. C'est pourquoi les capacités d'approvisionnement doivent être axées sur les demandes de pointe. Si la quantité de courant électrique ne suffit plus, il est nécessaire de déconnecter des parties de réseau plus ou moins grandes ou d'inciter un certain nombre de clients à réduire leur consommation. Dans un marché «libre», le manque de possibilités de stockage de l'électricité entraîne de ce fait de fortes variations de prix : si l'offre est limitée, les prix augmentent rapidement et de manière exponentielle. Cette expérience, la Californie l'a vécue à sept reprises.

7. La LME favorise les privatisations

Aujourd'hui, les pouvoirs publics détiennent 75% l'industrie électrique suisse. Celui qui contrôle le réseau électrique et ainsi que les grandes centrales dispose d'un grand pouvoir de marché. C'est pourquoi le système d'approvisionnement en électricité doit être la propriété des pouvoirs publics et placé sous leur contrôle. Il ne doit pas tomber sous la griffe des grands groupes d'entreprises électriques, qui voient plutôt leur intérêt dans des fusions et dans les recettes boursières que dans un approvisionnement en électricité efficace, durable et avantageux pour tous les consommateurs/-trices. Bien qu'il soit prévu que la Confédération participe au contrôle de la société nationale pour l'exploitation du réseau prévue dans la loi (LME, art. 8) - la Confédération et les cantons disposeraient en effet de deux représentants au sein du conseil d'administration -, cette société serait néanmoins organisée selon le droit privé.

La loi ne stipule rien concernant les réseaux de distributions cantonaux et locaux. Cependant, nous savons dans quelle direction la situation évoluera : avant la votation sur la LME et en relation avec celle-ci, différents cantons et différentes communes ont déjà procédé à des votations sur des projets de privatisation de services électriques. Comme les partisans euphoriques de la libéralisation doivent actuellement faire face à un vent contraire, différents objets de privatisation au niveau local et régional ont été rangés préventivement dans les tiroirs. En revanche, si la LME était acceptée en votation populaire, cela déclencherait une nouvelle vague de privatisations dans notre pays.

En outre, une tendance à la privatisation se dégage directement de la loi : la méthode dite du «bench-marking», respectivement la compensation des différences excessives des rétributions de l'acheminement prescrite dans la loi (art. 6) et dans l'ordonnance (art. 7) conduirait à un processus de concentration dans l'industrie électrique suisse. En vue de permettre des fusions, les services électriques devraient se transformer en sociétés anonymes, les petites entreprises publiques et proches des citoyen-ne-s seraient rayées de la carte et à la fin, un petit nombre de géants de l'électricité se partageraient le marché entre eux. En fin de compte, les bénéfices de la branche électrique, qui jusqu'à présent étaient «socialisés», seraient privatisés.

8. La LME favorise la spéculation

Aujourd'hui, l'on spéculé déjà sur une fusion entre axpo et les Forces motrices bernoises (FMB), considérés respectivement comme les numéros 1 et 3 de la branche électrique suisse. Simultanément, des multinationales de l'énergie étrangères étendent leur présence sur le territoire national. Dans ce cas également, nous savons où cela va mener : des oligopoles privés disposant d'un pouvoir de marché en rapport avec leur importance vont remplacer les monopoles étatiques - et tout cela, sans qu'il y ait l'ombre d'une concurrence !

En outre, l'ouverture d'un marché de l'électricité stimule l'imagination des gourous de la finance et de la bourse dans une direction qui, comme d'habitude, ne se traduira pas à l'avantage des consommatrices et consommateurs normaux. Les produits dérivés que nous ont fait connaître les marchés financiers (options, futures) ouvriraient de nouvelles possibilités de spéculation insoupçonnées. L'issue potentielle de telles opérations commerciales virtuelles est illustrée par la gigantesque faillite d'Enron, géant américain du commerce de l'électricité.

Notre marché de l'électricité pourrait aussi être attrayant pour l'industrie financière pour une autre raison, étant donné qu'il y a beaucoup de trésors à exploiter dans l'industrie électrique suisse : le groupe des plus de 1000 centrales et réseaux électriques suisses, construits avec des moyens financiers publics, constituent avec leurs réserves latentes une bonne aubaine pour les spéculateurs et les requins de la finance. Voter «NON» à la LME empêche le bradage du patrimoine public !

9. L'UE ne demande pas l'ouverture du marché de l'électricité suisse.

La libéralisation de l'approvisionnement en électricité n'est pas une nécessité inéluctable voulue par Dieu. Elle découle d'une idéologie claire qui dénigre l'État et qui considère le principe de la maximisation du profit comme étant l'unique principe de société menant au salut. Les partisans de la LME tentent d'inculquer aux votants l'idée selon laquelle l'ouverture du marché de l'électricité viendra de toute façon, indépendamment de l'issue de la votation. Or, cet argument est faux : personne ne nous forcera à ouvrir le marché et un «NON» à la LME n'entraînera pas de désavantages pour notre pays. Le ministre allemand de l'économie, Werner Müller, a expliqué au cours d'un exposé tenu en mars 2002 à Lucerne que la Suisse n'avait pas à craindre des mesures de rétorsion de la part de l'UE.

L'Union européenne a elle-même nettement réduit le rythme de la libéralisation du secteur de l'approvisionnement en électricité. En outre, aucun calendrier du processus menant à la libéralisation complète n'a été fixé lors du sommet de l'UE de Barcelone. Il y a simplement eu la décision suivante : Le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE doivent fixer cette année encore les modalités pour l'ouverture du marché de 60% à partir de 2004. Au cours des derniers mois, les premières nouvelles négatives concernant des hausses de prix ont commencé à circuler, rendant ainsi visible la défaillance du marché. Si la situation continue à évoluer dans ce sens, l'UE va également revoir sa position en la matière.

La directive de l'UE

La directive 96/92 CE adoptée par l'Union européenne en 1996 prévoit que les États membres ouvrent 35% de leur marché de l'électricité jusqu'en 2003. Selon cette directive, les États membres doivent accorder aux clients qui consomment plus de 20 GWh par année la possibilité de choisir librement leur producteur d'électricité. Jusqu'à ce jour, elle ne prescrit pas d'ouverture allant au-delà de ce chiffre.

La directive de l'Union européenne accorde de larges compétences aux États membres pour inscrire dans leurs législations nationales des obligations économiques et sociales ainsi que des objectifs en matière de politique énergétique et écologique. En février 2000, la France a mis en œuvre cette directive en créant une nouvelle loi, qui montre la marge de manœuvre que la directive de l'UE laisse aux États. Contrairement à la Suisse, qui a élaboré une LME basée sur la confiance dans le marché, la France a créé une «loi relative à la modernisation au développement du service public de l'électricité». Le but principal de cette loi n'est pas la création d'un marché libre de l'électricité, mais la garantie de l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire de l'État.

Les 15 États membres de l'UE ont appliqué cette directive à des degrés divers. Ainsi, la Grande-Bretagne, la Suède, la Finlande, l'Allemagne et l'Autriche ont déjà ouvert leur marché de l'électricité à 100%. La majorité des pays de l'UE reste cependant près du seuil des 35% d'ouverture. Parmi les pays voisins de la Suisse, seuls l'Allemagne et l'Autriche sont allés jusqu'à une libéralisation complète de leur marché. Et le seul pays européen non membre de l'UE à avoir ouvert son marché de l'électricité à 100% est la Norvège.

Annoncée depuis belle lurette, la directive relative à une déréglementation plus poussée a été reportée à plus tard lors du sommet de l'UE qui s'est tenu à Stockholm en mars 2001. Cela signifie que l'UE a une nouvelle fois nettement ralenti son rythme de libéralisation, qui de toute façon n'était déjà pas très rapide. Le sommet de l'UE de Barcelone, qui s'est déroulé en mars 2002, n'a pas permis de réaliser une percée en la matière : Le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE devraient décider cette année d'ouvrir dès 2004 le marché à tous les consommateurs à l'exception des ménages. Cela correspondrait à une ouverture de 60%. Cependant, la libéralisation complète reste toujours bloquée.

Par le biais de la LME, le Conseil fédéral et le Parlement veulent réaliser de manière «autonome» l'ouverture du marché de l'électricité en Suisse.

10. Même sans la LME, il n'y aura pas de déréglementation sauvage

Dès les premières discussions sur la LME, la Commission de la concurrence (Comco) a menacé d'ouvrir le marché de l'électricité même en cas de rejet de la LME. Jusqu'à présent pourtant, c'est le peuple qui a le dernier mot en Suisse et la Comco devrait également se soumettre à une décision de rejet de la LME en votation. Entre-temps, le président de la Comco a dû admettre «qu'il n'est pas possible de libéraliser complètement le marché de l'électricité sans la Loi sur le marché de l'électricité». Aujourd'hui, la Commission de la concurrence tente déjà de forcer des entreprises d'approvisionnement en électricité à acheminer du courant électrique de tiers à travers leur réseau, comme si la LME était en vigueur et que la Comco devait veiller à ce que le marché fonctionne ! Rappelons qu'elle ne pourra jouer ce rôle que si le peuple se prononce en faveur de la LME. Ainsi, la votation sur la LME apportera un net éclaircissement dans la situation juridique : si le «NON» l'emporte lors de la votation, cela signifiera que les citoyen-ne-s rejettent une ouverture du marché.

La Suisse : plaque tournante de l'électricité et château d'eau de l'Europe.

Le château d'eau que représente la Suisse sera très convoité après l'ouverture du marché. Les centrales d'accumulation des alpes peuvent couvrir les besoins de pointe de la consommation électrique européenne, raison pour laquelle elles peuvent vendre très cher le courant qu'elles produisent. Les géants de l'électricité vont tout entreprendre pour essayer de s'approprier ces entreprises. L'année passée, Energie-Baden-Württemberg, une filiale d'Électricité de France a ainsi déboursé la somme fabuleuse de 700 millions de francs pour racheter le commerce de l'électricité de Lonza.

Empêchons la liquidation des centrales hydrauliques suisses ! Car, le jour où ces centrales seront la propriété des multinationales de l'électricité, les redevances hydrauliques ainsi que les débits résiduels seront mis sous pression, causant un préjudice financier aux communes et aux cantons des zones alpines.

La Loi sur le marché de l'électricité (LME) ainsi que l'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) prévoient d'accorder de prêts pour des investissements non amortissables au cours des dix années qui suivront l'entrée en vigueur de la loi. Cette aide financière limitée dans le temps vise à empêcher que des centrales hydrauliques vétustes fassent l'objet d'un rachat. Il est douteux que ces mesures de soutien permettent d'empêcher la liquidation de la force hydraulique indigène.

Notre solution de rechange ? Une loi sur l'approvisionnement en électricité !

Nous ne voulons pas de la LME, qui sape l'influence exercée par les pouvoirs publics et qui pousse l'approvisionnement en électricité dans les bras de groupes d'entreprises privées. Nous ne voulons pas de situations à l'américaine avec des géants de l'industrie électrique comme Enron, qui détruisent des titres représentant des milliards de francs par des spéculations sauvages.

Nous voulons une loi sur l'approvisionnement en électricité qui garantisse sous forme d'un service public un approvisionnement sûr, avantageux, écologique pour tou-te-s les habitant-e-s. Les réseaux et les grandes centrales doivent faire partie de la propriété de la collectivité. Il convient d'obliger tous les distributeurs de courant électrique d'offrir une part de courant produit à l'aide d'énergies renouvelables alternatives et à des prix abordables. Il convient également d'encourager les économies d'électricité au moyen d'un système tarifaire intelligent.

10 raisons de voter contre la LME

1. La LME pénalise les petits consommateurs/-trices ainsi que les PME p. 4
 2. La LME privilégie les gros consommateurs p. 5
 3. La LME conduit au démantèlement de la sécurité de l'approvisionnement p. 6
 4. La LME ne contient pas de garde-fous sociaux p. 8
 5. La LME ne contient pas de garde-fous écologiques. p. 9
 6. La LME ne répond à aucun besoin p. 10
 7. La LME favorise les privatisations p. 11
 8. La LME favorise la spéculation p. 12
 9. L'UE ne demande pas l'ouverture du marché suisse de l'électricité. p. 13
 10. Même sans la LME, il n'y aura pas de libéralisation sauvage p. 15
- Notre solution de rechange?
- Une loi sur l'approvisionnement en électricité! p. 17

Nous voulons empêcher que

- ... notre système d'approvisionnement en électricité qui fonctionne bien soit cassé pour le profit des spéculateurs et des multinationales de l'électricité.
- ... l'on joue avec la sécurité de l'approvisionnement en électricité.
- ... les ménages et les petites entreprises doivent payer les pots cassés.
- ... nos centrales hydrauliques suisses soient bradées au profit d'entreprises étrangères.
- ... notre droit démocratique de participation dans le secteur de l'électricité soit balayé par une vague de privatisations.

Aidez-nous!

Merci pour vos dons: CCP No 87-39228-7

Comité contre la Loi sur le marché de l'électricité

www.lme-non.ch, info@lme-non.ch

Brélaz Daniel, syndic de Lausanne / Les Verts

Daguet André, vice-président FTMH

Decarro Eric, président ssp

Gaillard Serge, secrétaire dirigeant USS

Garbani Valérie, conseillère nationale PS (NE)

Goll Christine, vice-présidente PSS /

conseillère nationale PS (ZH)

Maillard Pierre-Yves, conseiller national PS (VD)

Moor Bèda, comité directeur FTMH

Pestoni Graziano, secrétaire ssp / député Grand conseil (TI)

Pronzini Matteo, secrétaire SIB / MPS (TI)

Rechsteiner Paul, président USS / conseiller national PS (SG)

Rennwald Jean-Claude, comité directeur FTMH /

conseiller national PS (JU)

Scherr Niklaus, conseiller communal Alternative Liste (ZH)

Schiavi Rita, comité directeur SIB / Basta (BS)

Schüepp Doris, secrétaire générale ssp

Serra Jorge, secrétaire ssp / conseiller communal

PS Winterthour

Spielmann Jean, secrétaire SEV /

conseiller national PdT (GE)

Streckeisen Peter, attac

Thanei Anita, conseillère nationale PS (ZH)

van Singer Christian, député Grand conseil VD / Les Verts

Vanek Pierre, député Grand conseil (GE) /

secrétaire SolidaritéS

Zimmermann Rolf, secrétaire dirigeant USS

Pour tous renseignements:

vpod  **ssp**

Syndicat suisse des services publics, case postale 1360, 1001 Lausanne

Tél.: 021 340 00 00; fax: 021 340 00 09; e-mail: central@ssp-vpod.ch